

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : URBA-2016-026
Direction de l'urbanisme
Service de planification et de l'aménagement du territoire
Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512 - secteur Lévis - autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs)
Date : Le 4 février 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Ce projet de règlement vise à modifier le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin d'autoriser le commerce au détail de véhicules récréatifs (C300), dans la zone C2512, à la suite du dépôt d'une demande de modification réglementaire visant à ajouter cet usage au 5035, rue Louis-H.-La Fontaine, secteur Lévis (Annexe 1 : Plans de localisation).

Les terrains visés sont situés dans la zone C2512 dans laquelle sont autorisés les usages C1, C2, C4 et C700 et P104. Par conséquent, il serait requis de modifier la grille des spécifications de la zone C2512, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, de manière à permettre spécifiquement le commerce au détail de véhicules récréatifs. Nous recommandons de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un (1) dans cette zone et d'interdire l'entreposage de véhicules récréatifs dans la cour avant (Annexe 2 : Projet de règlement).

Les nuisances visuelles, liées à l'activité d'entreposage de véhicules récréatifs, n'affecteront pas le secteur résidentiel considérant l'éloignement de celui-ci.

Le projet de règlement est conforme au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* en vigueur.

Il répond également au projet de *Schéma d'aménagement et de développement* adopté par le conseil de la Ville le 19 octobre 2015.

La commission consultative d'urbanisme et d'aménagement (CCUA)

Le 25 janvier 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'aménagement de la Ville ont recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la présente modification au Règlement *RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement* (CCUA-2016-00-08).

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N/A

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts	Impacts	2016	2017	2018
N/A				

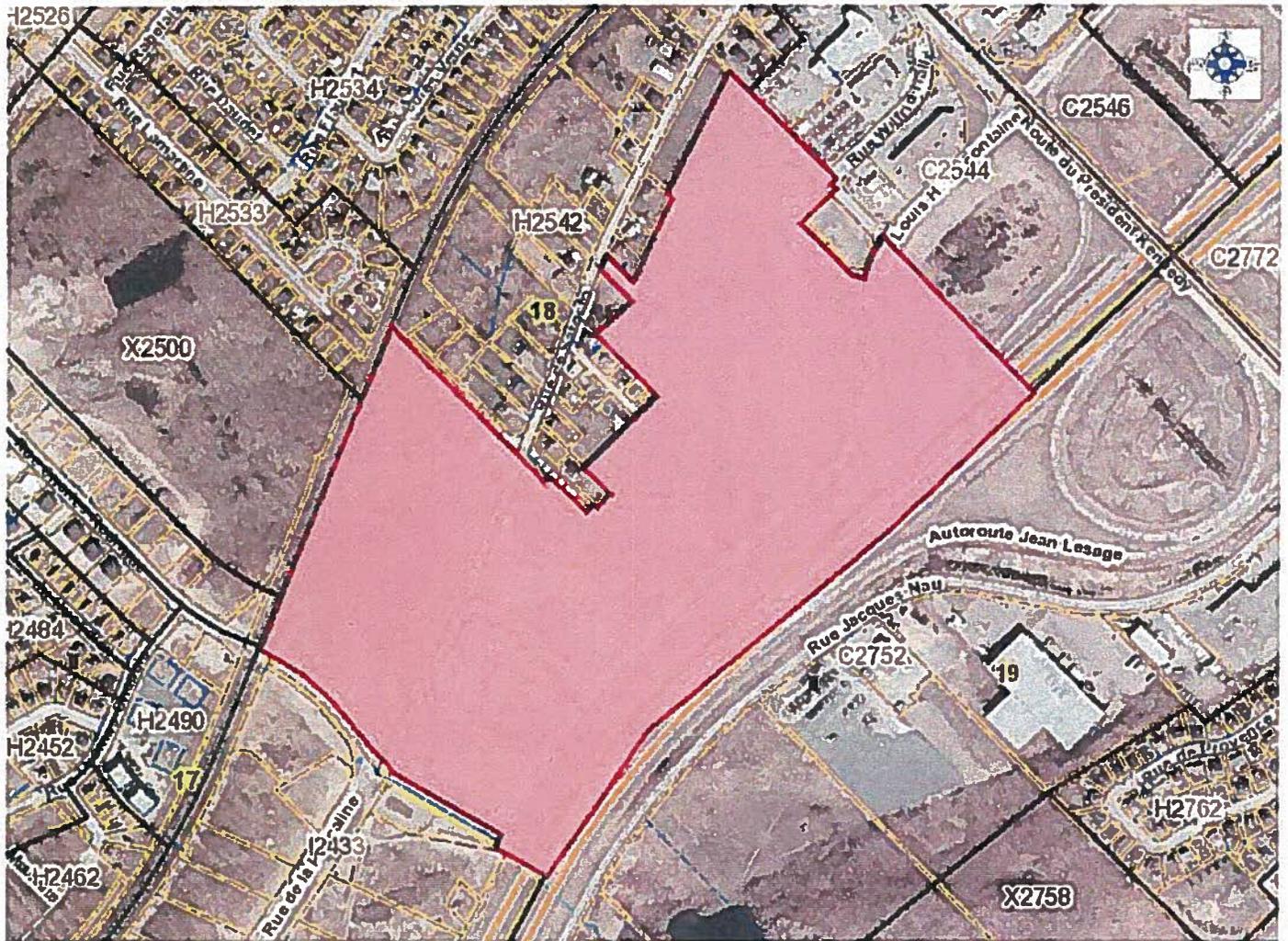
Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Plan de localisation



Plan de localisation (Zone C2512)



Plan de localisation (projet 5035 rue Louis-H.-La Fontaine)



Plan de localisation (demandeur 5035 rue Louis-H.-La Fontaine)





Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone C2512

La grille des spécifications applicable à la zone C2512, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de l'usage spécifiquement permis C300 (commerce au détail de véhicules récréatifs) et des spécifications afférentes à celui-ci, le tout tel qu'indiqué à l'annexe A du présent règlement.

Gilles Lehouillier, maire

Danielle Bilodeau, greffière

Procédure de modification réglementaire

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

- Avis de présentation
- Adoption du projet de règlement
- Avis public annonçant une assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation dans l'arrondissement Desjardins
- Adoption du second projet de règlement
- Avis public – demande d'approbation référendaire
- Adoption du règlement
- Avis public concernant l'examen de la conformité
- Avis d'entrée en vigueur